

TICE

L'AVENIR DU TICE

La France est engagée en faveur d'une approche progressive et pragmatique du désarmement nucléaire



Le Président Macron lors de son discours le 7 février 2020 sur la stratégie de défense et de dissuasion devant les stagiaires de la 27^e promotion de l'école de guerre (crédits État-major des Armées - Ministère des Armées)

« En matière de désarmement nucléaire, j'appelle ainsi tous les États à nous rejoindre autour d'un agenda simple, en application de l'article VI du TNP, [notamment] autour [...] de la préservation et l'universalisation du traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous y sommes engagés. »

Emmanuel Macron,
Président de la République,
Paris, le 7 février 2020

● **L'entrée en vigueur du TICE reste aujourd'hui un objectif prioritaire.** La France poursuit une campagne active pour encourager les États à signer et ratifier le traité, notamment dans le cadre de la **conférence de l'article XIV**. Cette dernière, que la France a co-présidé aux côtés du Maroc en 2009, se tient tous les deux ans entre les États ratificateurs afin de faciliter l'entrée en vigueur du TICE.

Cet objectif s'inscrit dans l'approche pragmatique et progressive du désarmement nucléaire portée par la France. **L'approche par étapes est la seule à même de conduire à des progrès tangibles et réalistes qui renforcent la stabilité et la sécurité internationales.**

● En matière de désarmement nucléaire, la France appelle ainsi tous les États à la rejoindre autour d'un agenda simple, **en application de l'article VI du TNP, autour de quatre points :**

I/ Le respect strict de la norme centrale que constitue le traité de non-prolifération nucléaire et la préservation de sa primauté. Le TNP est le traité le plus universel au monde. Il est le seul traité à permettre de prévenir la guerre nucléaire, tout en apportant à chacun les bénéfices des usages pacifiques de l'énergie nucléaire.

II/ La préservation et l'universalisation du traité d'interdiction complète des essais nucléaires, et le lancement de la négociation d'un traité d'interdiction de la production de matières fissiles pour les armes à la Conférence du désarmement.

III/ La poursuite des travaux sur la vérification du désarmement nucléaire, que la France porte notamment avec l'Allemagne, et la poursuite de la maîtrise des armements, principalement la réduction des arsenaux nucléaires russes et américains sans commune mesure avec ceux des autres États dotés.

IV/ Le lancement de travaux concrets pour la réduction des risques stratégiques, car l'escalade non contrôlée d'un conflit local en guerre majeure est l'un des scénarios les plus préoccupants aujourd'hui.

Dans le contexte stratégique actuel, la contribution du TICE à la sécurité internationale reste essentielle. Au cours des 30 dernières années, le TICE a contribué à instaurer une discipline internationale stricte concernant les essais nucléaires. La France soutient fermement l'entrée en vigueur et l'universalisation du traité.

Son régime de vérification, mis en œuvre par un organisme international neutre et impartial, repose sur deux éléments principaux : le système de surveillance international, qui a prouvé sa fiabilité pour détecter les essais nucléaires, et les inspections sur site, qui renforceront la confiance des États membres quant à la détection d'un événement nucléaire, en toute transparence. Afin de pouvoir continuer à remplir cette mission, il est essentiel que le système de surveillance international soit pleinement déployé et modernisé au cours des prochaines années.

Outre sa mission principale, le TICE a contribué à des applications scientifiques et civiles au bénéfice de tous, avec la mise en place d'alertes aux tsunamis, de mécanismes de détection précoce, et en faveur de la recherche scientifique et de l'éducation.

CONCEPTION ET RÉALISATION

- Mélanie Rosselet, Paul Zajac, Dominique Mongin, Julien Elbez, Aliaume Aubry, Lucas Clavé, Inès Sepulveda
- Page B (Alain Bonaventure)

NOUS TENONS ÉGALEMENT À REMERCIER CEUX QUI ONT PARTICIPÉ À LA RÉALISATION DE CETTE EXPOSITION, NOTAMMENT :

- L'Organisation du traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE)
- L'Office des Nations Unies à Vienne
- La Représentation permanente de la France auprès des Nations Unies et des Organisations internationales à Vienne
- Les Archives diplomatiques
- Le Service historique de la défense